

Formation PSE 1

« Premiers Secours en Equipe de Niveau 1 »

Public visé par la formation

La formation PSC 1 est accessible à toute personne âgée au minimum de 16 ans munie d'une autorisation parentale

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour accéder à cette formation.

Objectifs de la formation

L'unité d'enseignement « Premiers Secours en Equipe de niveau 1 » a pour objet de faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

Contenus de la formation

A l'issue de la formation « Premiers Secours en Equipe de niveau 1 », l'apprenant sera capable de :

- Evoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures de son autorité d'emploi
- Assurer la protection individuelle et collective
- Réaliser un bilan complet et le transmettre
- Réaliser les gestes de premiers secours face à une personne
- Assister des équipiers secouristes, lors de manœuvres d'immobilisation, de relevage ou de brancardage
- Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime. Situer le cadre juridique de son intervention.

Durée et modalités d'organisation

La durée de la formation dispensée est fixée à 35 heures minimum de face à face pédagogique pour une formation organisée en présentiel, hors temps de pauses et repas.

La formation se déroule sur une semaine bloquée ou découpée en plusieurs journées. Le nombre de participants est fixé entre 6 et 12 stagiaires pour un total de 2 formateurs.

A son arrivée, le stagiaire signale sa présence en signant une feuille d'émargement. Une pause de 15 minutes est accordée le matin et l'après-midi ainsi qu'une pause méridienne d'une heure le midi.

Délai d'accès à la formation

Lors de la pré-inscription à la formation sur notre site internet, nous adressons au candidat ou à la structure le dossier d'inscription (fiche d'inscription, convention, conditions générales de ventes et règlement intérieur). L'inscription est effective à réception du dossier complet et du règlement sous réserve des places disponibles en fonction des dossiers complets reçus.

En cas de session complète, le participant sera contacté afin de lui proposer une nouvelle date de formation.

Lieu de la formation

Nos formations peuvent se dérouler au sein des structures (aux dates et horaires demandées par l'entreprise) ou à défaut au sein de nos locaux (selon nos dates et horaires).

La majorité des sessions que nous mettons en places se déroulent dans les centres de secours (en raison de la crise sanitaire actuelle, les sessions sont possibles selon les directives du SDIS 49 applicable au moment de la formation)

Présentation de l'équipe pédagogique

La commission secourisme est composée comme suit :

1 responsable de commission et 1 adjoint

1 médecin

4 responsables pédagogiques

12 instructeurs

103 formateurs

Moyens et méthodes pédagogiques

Activités de découverte : étude de cas, exposé interactif, discussion dirigée, démonstration en temps réel.

Activités d'apprentissage : exposé interactif, démonstration pratique, apprentissage du geste, apprentissage par technique miroir, mise en situation.

Activités d'application : mise en situation, cas concret, activité applicative accompagnée.

A l'issue de la formation, un manuel conforme aux textes en vigueur sera remis à chaque participant.

Evaluation de la formation

Pendant la formation, le participant est évalué sur trois niveaux :

- Evaluation de la technicité : Chaque participant doit réaliser pendant les phases d'apprentissage, les techniques conformes aux fiches techniques nationales et mentionnées sur la fiche individuelle d'évaluation.

- Evaluation des savoirs de mise en œuvre des procédures (cas concret ou mise en situation) : Chaque stagiaire participe, au minimum, à deux cas concrets en binôme avec du matériel, et un en équipe

- Evaluation des savoirs (QCM) : Chaque participant doit avoir une note minimale de 12/20 à un QCM (10 questions au minimum).

Possibilités de validation d'un/des blocs de compétences

Le candidat n'ayant pas acquis les compétences : 2, 3, 4 et/ou 6, doit suivre une nouvelle formation dans sa totalité. Lorsqu'il n'a pas acquis la compétence 1 et/ou 5, il est autorisé à se présenter à une épreuve de rattrapage dans un délai d'un an.

Equivalences

- AFCPSAM

Suites de parcours et débouchés

La formation PSE 1 permet de s'engager au sein d'association de sécurité civile, de se présenter en formation BNSSA puis Maître-Nageur. C'est également une bonne entrée en la matière pour le candidat qui souhaite s'engager chez les sapeurs-pompiers.

Le candidat a l'obligation d'effectuer 6 heures de formation continue par an afin d'être déclaré apte jusqu'au 31 décembre de l'année N+1.

Taux d'obtention (du 01/01/2020 au 31/12/2020)

Taux de réussite : 100 %

Nombre de stagiaires formés : 59

Certification

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/2273/>

Mise à jour le 13/08/2021